

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/970(XXIX)
Original : anglais

**RAPPORT DES SESSIONS DU CTS SUR LE GENRE ET
L'AUTONOMISATION DE LA FEMME TENUES A ADDIS-ABEBA
(ETHIOPIE) EN 2015 ET A KHARTOUM (SOUDAN) EN 2016**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

**POURSUITE DE LA PREMIÈRE
RÉUNION DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE (CTS) DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LE GENRE ET
L'AUTONOMISATION DES FEMMES
18 JANVIER 2016
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

STC/WGDD/Min/Rpt.1
Original: anglais

**RAPPORT DE LA SESSION MINISTERIELLE
18 JANVIER 2016, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

I. INTRODUCTION

1. En application de la décision de la Conférence de l'Union africaine *Assembly/AU/Dec.365(XVII)* adoptée à l'occasion de sa dix-septième session ordinaire tenue à Malabo (Guinée Equatoriale), en juillet 2011, et de la décision *EX.CL/Dec.701(XXI)* adoptée par la vingt et unième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en juillet 2012, la Commission de l'Union africaine a organisé la première session ministérielle du Comité technique spécialisé (CTS) sur le Genre et l'Autonomisation des femmes.

2. Le CTS sur le Genre et l'Autonomisation des femmes est composé des ministres chargé du genre et de la condition féminine ou d'autres ministres ou autorités dûment accrédités par les gouvernements des Etats membres.

II. PARTICIPATION

3. Ont participé à cette session les Etats membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, RDC, Egypte, Erythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, République centrafricaine, République Sahraoui, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. Les Communautés économiques régionales suivantes ont également pris part à la réunion de Khartoum : COMESA et IGAD.

5. Ont également participé à la réunion de Khartoum les organisations et agences africaines et internationales suivantes : UNWOMEN et l'Ambassade du Kazakhstan en Éthiopie.

III. SÉANCE D'OUVERTURE

6. Les allocutions suivantes ont été prononcées à Khartoum:

Maître de cérémonie : S.E. Mashair Aldawalab, Ministre du Bien-être et de la Sécurité sociale de la République du Soudan

7. Le Ministre a souhaité la bienvenue au Soudan à l'ensemble des participants à la session du Comité technique spécialisé sur le Genre et l'Autonomisation des femmes. Il a souligné que rôle du CTS consiste à contribuer aux efforts de l'Union africaine en vue de la concrétisation des aspirations des femmes africaines, celles de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes, à travers la mise en œuvre des politiques qui ont été adoptées.

8. Le ministre a évoqué le 50ème anniversaire de l'Union africaine, la lutte pour les indépendances menée par les aïeux de l'Afrique ainsi que la déclaration de l'année 2015 par les Chefs d'Etat africains comme étant l'année de l'autonomisation de la femme et a fait remarquer que l'Afrique réalisera sans nul doute l'intégralité des objectifs de son agenda de développement.

9. Le Ministre a réitéré l'engagement du Soudan vis-à-vis de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes et a annoncé que le pays est résolu à promouvoir les droits de la femme. Cet engagement se traduit, entre autres, par la participation du Président Al Bashir à divers sommets de l'UA et par la représentation des femmes dans divers secteurs ainsi que par la garantie des droits des femmes dans la constitution du pays et dans la législation nationale.

10. Le Ministre a rappelé aux Etats membres que, tandis que ce rassemblement discuterait des enjeux liés à l'égalité entre les hommes et les femmes et des voies et moyens pour sauvegarder les droits des femmes, l'égalité totale et à tous les niveaux n'est pas encore réalisée. Les Etats membres doivent faire valoir les droits des femmes garantis par leurs constitutions et lois nationales. Il a noté que la réunion se tenait en ce jour-là pour renouveler la solidarité africaine, étant donné que l'un des objectifs du Soudan est de promouvoir la solidarité entre tous les Etats africains et pour la mise en œuvre de toutes les politiques de l'UA. Les participants à la réunion étaient censés discuter des voies et moyens pour atteindre les objectifs de développement de l'Agenda 2063 et de la mise en œuvre de la Déclaration de 2015.

Allocution de la présidente du Bureau des ministres du genre et de la condition féminine de l'UA

11. La Vice-ministre AES Damasane, chargée de la condition féminine, de la promotion de la femme et du développement du Zimbabwe, a prononcé une allocution au nom de la présidente du Bureau des ministres de la promotion de la femme et de la condition féminine de l'UA.

12. Dans son allocution, la Vice-ministre a souhaité à l'ensemble des participants la bienvenue au Soudan et en particulier à cette session inaugurale du Comité technique spécialisé sur le Genre et l'Autonomisation des femmes. Elle a souligné la responsabilité qui incombe à tous les ministres réunis à cette occasion en ce jour-là, celle de déterminer et de donner le ton à tous les futurs CTS sur le genre et la Condition féminine.

13. La Vice-ministre a relevé que la tâche des participants à la session consistait à garantir que l'Afrique que nous voulons dans le cadre de l'Agenda de l'Union africaine 2063 et en particulier son Aspiration 6 deviennent une réalité. Par conséquent, les plans à élaborer lors de la session devraient avoir un impact sur maintes générations à venir. A cet égard, elle a mis l'accent sur le fait qu'il incombait aux participants à la session de veiller à ce que les efforts en vue de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes produisent des résultats tangibles pour les femmes sur le continent.

14. En conclusion, elle a souligné que les résultats de la réunion auraient un impact sur la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063.

Allocution de S.E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, présidente de la Commission de l'UA

15. Mme Ben Ali, Directrice par intérim de la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'UA, a prononcé une allocution au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, S.E. Dr. Nkosazana Dlamini Zuma.

16. Au nom de la présidente de la Commission de l'UA, Mme Ben Ali a exprimé sa profonde gratitude au président de la République du Soudan, S.E. M. Oumar Al Bashir, au Gouvernement du Soudan et particulièrement au ministère du Bien-être et de la Sécurité sociale ainsi qu'au peuple du Soudan pour avoir accepté d'accueillir le 1^{er} CTS de l'UA sur le Genre et l'autonomisation des femmes.

17. Elle a exprimé ses remerciements au gouvernement pour tous les efforts déployés dans la préparation de ce CTS afin d'en garantir le succès. Elle a également exprimé sa reconnaissance à la République du Soudan pour son hospitalité à l'endroit de toutes les délégations depuis leur arrivée à Khartoum.

18. Elle a fait observer que la réunion constituait une étape importante dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique, dans la mesure où elle constituait une occasion majeure de réfléchir sur les expériences réussies et sur les jalons qu'il reste à franchir sur le continent pour faire de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité. Elle a fait remarquer à l'assemblée que la mise en œuvre de toutes les politiques adoptées de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme ne devraient pas être limitées à la Commission de l'UA, mais qu'elle devrait impliquer toutes les CER et les Etats membres afin de produire de façon plus rapide des résultats ayant un plus grand impact sur les droits socioéconomiques et politiques des femmes.

19. Elle a souligné la nécessité pour les Etats membres de veiller à la promotion des droits de la femme dans divers secteurs et de sensibiliser les femmes à leurs droits de sorte qu'elles puissent les revendiquer. Elle a rappelé le rôle majeur que jouent le secteur privé, les partenaires du développement et les organisations de la société civile dans le soutien à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

20. Elle a relevé que l'autonomisation des femmes constitue la clef de la réalisation de l'Agenda 2063 et a souligné que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont adopté l'année 2016 comme l'année des droits humains en particulier les droits des femmes dans le sillage du thème de l'année 2015. Elle a mis l'accent sur le fait que tous ces engagements devraient être pleinement et intégralement mis en œuvre afin que les femmes jouissent de leurs droits égaux.

21. Pour conclure, elle a convié tous les Etats membres et autres parties prenantes à unir leurs efforts pour faire de la décennie de la femme africaine un succès, notamment au profit des populations féminines au niveau local sur le continent.

Allocution de S.E. Dr Jalal Yousuf Al Digair, représentant du président de la République du Soudan

22. Au nom du président et du peuple du Soudan, S.E. M. Oumar Al Bashir, le représentant du président de la République, a souhaité la bienvenue aux délégués des Etats membres et à la Commission de l'Union africaine.

23. Il a exprimé sa reconnaissance et celle de son gouvernement pour avoir accueilli le premier CTS sur le Genre et l'autonomisation des femmes au Soudan. Il a reconnu les efforts de la Commission de l'UA à l'égard de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes sur le continent

24. Il a relevé que la réunion avait lieu à un moment où l'Afrique se trouve confrontée à de nombreux défis, y compris les conflits, le changement climatique et autres défis de développement.

25. Rappelant la décision des chefs d'Etat africains de consacrer l'année 2015 à la femme et la Décennie de la femme africaine, il a réitéré l'engagement et le soutien du Soudan vis-à-vis de tous les instruments et décisions continentaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation de la femme ; d'où la décision du pays d'accueillir cette réunion constituant la manifestation de cet engagement.

26. En référence aux rôles joués par Marie et Aïcha dans le Coran et vu l'importance de la religion, il a qualifié de fallacieuse l'idée selon laquelle l'islam constituerait un obstacle à la promotion de la femme. Il a mis en relief le leadership des femmes dans la culture soudanaise et africaine et a attiré l'attention sur les droits dont les femmes jouissent au Soudan. Il a par ailleurs fait observer que la société en général respecte la tradition et la culture et craint la loi.

27. Il a en outre partagé avec l'assemblée l'information au sujet du dialogue national soudanais ainsi que des programmes de promotion et de protection des droits de la femme. Il a conclu son propos en réitérant sa gratitude et a déclaré que c'était un insigne honneur pour son pays d'accueillir l'événement.

Les allocutions suivantes ont été prononcées lors de la poursuite de la réunion du CTS à Addis-Abeba

28. La cérémonie d'ouverture de la poursuite de la 1^e réunion du CTS sur le genre et l'autonomisation des femmes a été présidée par SE Mashair AL DAMALAB, ministre du Bien-être et de la Sécurité sociale de la République du Soudan, et facilitée par Mme Mahawa Kaba-Wheeler, directrice de la Direction Femme, Genre et Développement de la Commission de l'Union africaine.

29. La Directrice a souhaité la bienvenue aux ministres et aux délégués à la réunion tout en rappelant les travaux inachevés du CTS à Khartoum. Elle a tout particulièrement salué la présence de S.E. Mme Fatima Haram Acyl, commissaire chargé du commerce et de l'industrie qui a représenté S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine.

30. Dans son allocution de bienvenue, S.E. Madame Zenebu Tadesse, ministre de la condition féminine, de l'enfance et de la jeunesse de la République fédérale démocratique d'Ethiopie a souhaité aux participants la bienvenue à Addis-Abeba. La ministre éthiopienne a fait remarquer que l'Afrique montre une volonté de plus en plus affirmée de veiller aux droits, à l'égalité et à l'autonomisation des femmes, qui, depuis longtemps payent un lourd tribut face aux divers problèmes socio-économiques et politiques qui les empêchent d'évoluer et menacent leur bien-être.

31. Elle a souligné que les gouvernements africains reconnaissent désormais qu'il ne peut y avoir de progrès significatifs et durables dans les domaines économiques, sociaux et politiques sans la participation effective et égale des femmes dans tous les projets nationaux. C'est sur cette base que l'Union africaine a déclaré 2015 « Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique » et 2016 « Année africaine des droits de l'homme avec une attention particulière sur les droits des femmes ».

32. Dans son allocution d'ouverture, S.E. Mme Fatima Haram Acyl, commissaire en charge du commerce et de l'industrie qui représentait S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue à tous les délégués participant à la poursuite de la première réunion du Comité technique spécialisé (STC) sur le genre et l'autonomisation des femmes. Elle a exprimé sa profonde gratitude à la République du Soudan, et en particulier au ministre du Bien-être et de la sécurité sociale de la République du Soudan, S.E. Mashair ALDAMALAB, pour avoir accueilli la première réunion du CTS en novembre 2015 à Khartoum et pour l'hospitalité inégalée dont ont fait l'objet les délégués tout au long de leur séjour à Khartoum.

33. Rappelant la session de la Conférence de l'Union africaine de juin , qui avait demandé à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les bureaux des différentes conférences ministérielles sectorielles, de poursuivre et de finaliser le processus d'opérationnalisation des CTS restants avant décembre 2014, elle a encouragé les participants à terminer les travaux entamés au Soudan pour faire en sorte de rendre opérationnel le CTS sur le genre et l'autonomisation des femmes. Il a été souligné que l'opérationnalisation de ce STC sur le genre et l'autonomisation des femmes contribuerait de manière importante à assurer que la problématique du genre et de la condition féminine figurerait sur la liste des priorités de l'agenda de l'Union africaine.

34. En conclusion, elle a demandé à tous les délégués de concrétiser tous les engagements pris dans le cadre de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes pour améliorer la vie des femmes africaines.

35. Dans son discours liminaire, S.E. Mme Mashair ALDAMALAB, ministre du Bien-être et de la sécurité sociale de la République du Soudan a souhaité la bienvenue à tous les délégués et a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine et aux États membres de l'UA pour leur participation à la réunion.

36. La ministre a souligné que les femmes africaines ont un grand rôle à jouer dans la société. Elle a indiqué que l'Afrique doit intensifier ses efforts d'engagement envers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes en 2016 et les autres années à venir. Elle a ajouté que 2016 étant l'Année africaine des droits de l'homme avec une attention particulière aux droits des femmes, offrira une bonne occasion pour promouvoir et protéger les droits des femmes.

37. Elle a souligné l'importance de cette réunion qui élira le Bureau du CTS, adoptera le Règlement intérieur du CTS et adoptera le rapport d'experts.

38. En conclusion, le ministre a souhaité une fois encore aux délégués la bienvenue, ainsi que des délibérations fructueuses.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

39. Les Projets d'ordre du jour et de programme de travail ont été présentés et adoptés (ces documents figurent en annexe au présent rapport).

V. ELECTION DU BUREAU

40. Les membres suivants du Bureau ont été élus:

- a) Président
- b) 1^{er} Vice-Président
- c) 2^{ème} Vice-Président
- d) 3^{ème} Vice-Président
- e) Rapporteur

VI. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DES EXPERTS

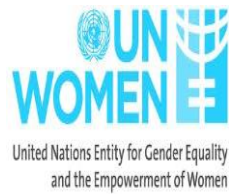
41. Les ministres ont examiné et adopté le rapport des experts avec des contributions / recommandations / amendements / questions sur les points suivants.

EX.CL/970 (XXIX)
Annexe

COMMUNIQUÉ



African Union



Economic Commission for Africa



**HUITIEME PRÉ-SOMMET DE L'UNION AFRICAINE SUR LE GENRE
EN MARGE DU 26e SOMMET DE L'UNION AFRICAINE
17-21 JANVIER 2016
ADDIS-ABÉBA (ÉTHIOPIE)**

**« 2016: Année africaine des droits de l'homme en Afrique, avec une
attention particulière sur les droits des femmes »**

COMMUNIQUÉ

Nous, ministres de l'Union africaine (UA) en charge du genre et de la condition féminine, représentants des Communautés économiques régionales (CER), des conférences intergouvernementales, membres du Réseau «Le Genre est mon Agenda» (GIMAC), des organisations de la société civile (OSC), des institutions des Nations Unies, de la Banque africaine de développement (BAD), des partenaires au développement, des organisations du secteur privé, réunis à l'occasion du 8^e Pré-Sommet de l'Union africaine sur le genre dans le cadre de l'année 2016 de l'Union africaine, ayant pour thème : « *Année africaine des droits de l'homme, avec une attention particulière sur les droits des femmes* », tenu du 17 au 21 janvier 2016 à Addis-Abeba en Éthiopie, au siège de la Commission de l'Union africaine en marge de la 26^e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ;

1. **Se référant** au thème de l'Union africaine pour l'année 2016 : « *Année des droits de l'homme en Afrique, avec une attention particulière sur les droits des femmes* » ;
2. **Réaffirmant** le contenu du Plan décennal de mise en œuvre de l'agenda 2063, les Objectifs de développement durable (ODD), la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, le protocole à la charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), la décennie africaine des femmes (2010-2020), la Déclaration de Beijing +20 et le Plan d'action, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les autres résolutions pertinentes sur la question, la Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement de Sandton sur « 2015 Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique », ainsi que d'autres politiques et cadres de travail sur le genre;
3. **Saluant** l'engagement des États membres de l'Union africaine de proclamer 2016 « *Année africaine des droits de l'homme, avec une attention particulière sur les droits des femmes* » ;
4. **Rappelant** la vingt-septième session de la Campagne « le Genre est mon Agenda » (GIMAC) tenue les 17 et 18 janvier 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie), à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) sous le thème « Vers l'Horizon 2020 : Garantir les droits des femmes par l'égalité entre les hommes et les femmes et réduire au silence les armes en Afrique ».
5. **Saluant** l'élection du Bureau du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et exprimons notre remerciement au gouvernement du Soudan pour l'accueil de la session inaugurale du CTS ;

6. **Reconnaissant** les cadres existants à l'échelle mondiale, continentale, régionale et nationale sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et réitérant la mise en œuvre et la responsabilité mutuelle de ces cadres sans en renégocier le contenu.
7. **Conscients** des efforts pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes sur le continent même si l'accès des femmes à l'éducation de base et de qualité, l'appropriation et le contrôle des biens, l'accès à la passation de marché public, les opportunités d'entrepreneuriat évolutif, l'inclusion dans les cadres de financement et la représentation aux postes de prise de décision, entre autres droits sociaux, économiques et politiques demeurent encore très limités ;
8. **Notant** que la mise en œuvre des cadres existants sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme reste un défi pour certains pays africains, en raison de la lenteur de la ratification et de l'appropriation ainsi que l'inadéquation des ressources techniques et financières pour opérationnaliser l'agenda de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes ; et soulignant que seuls trois (3) États membres ont établi des rapports sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Protocole de Maputo conformément à l'article 26 ;
9. **Reconnaissant** les menaces actuelles et nouvelles au développement de l'Afrique, notamment le changement climatique, les conflits, le terrorisme, la prolifération illicite des armes et la pandémie sanitaire (Ebola, VIH/Sida) et l'impact disproportionnellement négatif qu'ils ont sur les conditions de vie et le bien-être des femmes ; et soulignant que la santé en matière de procréation et de sexualité des femmes joue un rôle crucial dans leurs vies et que de grands nombres de femmes africaines et de filles continuent de mourir en donnant la vie tous les ans ;
10. **Saluant** l'engagement des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à l'égard de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes (EGAF), en ayant consacré deux thèmes à cette question prioritaire de développement, en 2015 et en 2016 respectivement, au cours de leurs Sommets pendant lesquels ils ont adopté six (6) domaines prioritaires majeurs sur les droits socioéconomiques et politiques des femmes.

Nous, ministres de l'Union africaine en charge du Genre et de la Condition féminine, représentants des Communautés économiques régionales (CER), des conférences intergouvernementales et membres du réseau (la Campagne «Le genre est mon agenda ») (GIMAC), des organisations de la société civile, des institutions des Nations Unies, de la Banque africaine de développement (BAD), des partenaires au développement et des organisations du secteur privé, nous nous engageons donc à :

11. **évaluer** les progrès réalisés en ce qui concerne la participation des femmes et la prise de décision à la vie politique et la fonction publique, à la fonction judiciaire et d'autres sphères publiques à tous les niveaux, identifier les difficultés et les obstacles qui empêchent leur participation effective, et élaborer des stratégies visant à accélérer la mise en œuvre de ces engagements.;
12. **faciliter** les consultations et les accords sur les opportunités, les lacunes et les solutions pour promouvoir l'autonomisation socioéconomique des femmes et à veiller à ce que les femmes soient au centre du développement durable, de la paix et de la sécurité, l'intégration régionale et la croissance économique en Afrique.
13. **identifier** la manière dont les réglementations et les politiques nationales d'une part, et les pratiques des institutions financières et des investisseurs et des hommes d'affaires d'autre part, peuvent collaborer étroitement afin d'améliorer l'inclusion financière des femmes, leur participation effective dans l'économie formelle et informelle, renforcer les processus de budget consacrés au genre, accroître la sensibilité au genre des politiques macroéconomiques et renforcer l'accès des femmes aux passations de marché public;
14. **contrôler** les tendances à la migration et au déplacement en particulier les défis et leur impact sur les femmes, les réfugiés et les personnes déplacées internes, ainsi qu'identifier et examiner les meilleures pratiques pour remédier à leurs vulnérabilités spécifiques et renforcer les capacités de ce groupe cible en Afrique et dans les pays de destination et de transit et adopter les conventions internationales sur le trafic pour empêcher le trafic transfrontalier ;
15. **accélérer** la mise en œuvre de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité sur le continent par la création d'un cadre de résultat continental pour suivre et rendre compte des engagements nationaux et régionaux sur les femmes, la paix et la sécurité, en tirant parti des résultats de l'Étude globale sur la Résolution 1325, entre autres études clés et en collaboration avec les CER, les Nations Unies et la société civile ;
16. **partager** les informations sur la situation prévalant et trouver des solutions pour accroître la représentation des filles et des femmes en

sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) et l'enseignement et la formation techniques et professionnelles (EFTP);

17. **renforcer** la mise en œuvre des instruments actuels sur la violence sexuelle résultant des pratiques discriminatoires actuels y compris les pratiques traditionnelles nuisibles telles que les mariages précoces et forcés des enfants ; veiller à la ratification, à l'appropriation et à la mise en œuvre des articles du Protocole de Maputo relatif à la santé en matière de procréation et de sexualité et en renforçant le rôle que la société devrait jouer pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles.
18. **donner** une opportunité aux diverses parties prenantes de se concerter et de relever les défis qui entravent le progrès dans la réalisation des femmes aux droits fonciers et de propriété en Afrique et identifier les moyens de trouver des solutions pertinentes afin d'obtenir un plus grand engagement à la promotion des meilleures pratiques.

Nous recommandons ce qui suit :

La Commission de l'Union africaine, les CER et les États membres doivent :

19. **exécuter**, conformément à l'Article 4 (L) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de prise de décisions des organes de l'UA. La Commission de l'Union africaine devrait garantir un système alternatif entre les hommes et les femmes du poste de président et de vice-président de la Commission. Nous félicitons l'UA pour la mise en œuvre de la règle de la parité entre les hommes et les femmes au niveau des commissaires et des efforts similaires au niveau des directeurs.
20. **s'engager** à concevoir, en collaboration avec toutes les parties prenantes une nouvelle stratégie sur le genre qui se penchera sur les priorités de l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable (ODD) et la COP 21 et en harmonie avec les cadres actuels de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et élaborer des mécanismes plus robustes de suivi, d'établissement des rapports et d'évaluation en appui à ladite stratégie ;
21. **échanger** les conclusions du 8^e Pré-Sommet sur le genre de l'UA lors de la vingt-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine ;

22. **évaluer** la mise en œuvre des engagements de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes en Afrique, avec une référence spécifique au thème de 2015 « Année de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de l'Agenda 2063 » et la décennie des femmes africaines (2010-2020) ; et développer des stratégies d'intervention pour accélérer la mise en œuvre des engagements sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes.
23. **reconnaître** et valoriser les travaux domestiques et de soins non rémunérés effectués essentiellement par les femmes en mettant en vigueur les lois actuelles, sensibiliser les acteurs du secteur privé sur la protection de leurs droits et mettre en œuvre les programmes pour les aider à accéder aux meilleures conditions de travail ;
24. **mettre en œuvre** et renforcer la responsabilité sur les décisions, les politiques et les cadres actuels pour la protection des droits des femmes et des filles et en collaboration avec les autres parties prenantes concernés, continuer à sensibiliser et à mettre une stratégie commune sur la mise en œuvre du thème de 2016 de l'Année africaine des droits de l'homme, avec une attention particulière sur les droits des femmes'.
25. **organiser** une campagne continentale sur la ratification et l'appropriation du Protocole de Maputo et l'élimination des pratiques traditionnelles nuisibles, harmoniser les législations nationales relatives aux droits et à la santé en matière de procréation des femmes, créer un fonds légal pour les femmes victimes des violations des droits humains, rendre responsables les auteurs de l'exploitation et des abus sexuels et veiller à l'inclusion et à la participation effectives des femmes aux dialogues pour la paix;
26. **accroître** les dotations budgétaires aux programmes et aux organisations vouées à l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et renforcer la capacité des parties prenantes pour assurer l'intégration effective des actions prioritaires dans tous les domaines ;
27. **adopter** une approche intégrée à la redynamisation du dialogue entre les parties prenantes jouant un rôle de leadership dans la fonction publique d'ici 2020; sur les opportunités, les lacunes et les solutions pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et veiller à ce que les femmes soient au centre du développement durable, de la paix, de l'intégration régionale et de initiatives de la croissance économique en Afrique ;

28. **faire participer** les praticiens, les décideurs, les organisations de la société civile et une vaste panoplie des parties prenantes pour examiner la mise en œuvre du programme femmes, paix et sécurité sur le continent, tirer des enseignements de diverses expériences et défis et engager une réflexion critique ce qui est requis pour accélérer la mise en œuvre et le contrôle à tous les niveaux ainsi que la marche à suivre;
29. **accroître** les dotations de ressource et créer les conditions propices à l'intensification de la participation et de la visibilité des femmes en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STEM) et en enseignements et en formations techniques et professionnelles (TVET) ;
30. **examiner** les défis qui entravent le progrès dans la réalisation des droits fonciers et de la propriété des femmes en Afrique et identifier et promouvoir les approches pratiques pour relever ces défis dans le but des droits des femmes à la terre et à la propriété en Afrique et identifier et promouvoir les approches pratiques et relever ces défis afin d'obtenir l'engagement en vue de la promotion des modèles qui ont fait leur preuve ;
31. **intensifier** les efforts pour accroître la participation politique des femmes et leur nomination aux postes de prise de décisions, en particulier dans les domaines non traditionnels tels que l'armée et leur participation aux marchés publics, l'industrie et soutenir leurs efforts à élargir leurs entreprises ;
32. **féliciter** la Commission de l'Union africaine, sous la présidence de S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, pour l'adoption de l'Agenda 2063 et son Plan décennal de mise en œuvre, qui reconnaît l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes comme un facteur essentiel de la transformation et de développement de l'Afrique dans les sept (7) aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA ;
33. **remercier** la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour l'organisation de ce pré-sommet, la BAD, le PNUD, l'ONU-Femmes, la CEA pour leur appui et leur contribution ainsi que le gouvernement de la République démocratique fédérale de l'Éthiopie pour son hospitalité ;

Adoptée à Addis-Abeba le 20 janvier 2016.

2016

Report of the STC on gender and women empowerment held in Addis Ababa, Ethiopia in 2015 and in Khartoum, October 2015

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4954>

Downloaded from African Union Common Repository